



AMIENS

Élections professionnelles 2022

Je vote pour :

- > Nos représentant-es dans les instances
- > Des élu-es de terrain
- > Des enseignant-es, AESH, AED, CPE, Psy-EN, ATSSS, comme moi
- > Une défense collective et individuelle
- > L'amélioration du service public d'éducation
- > Une société juste et solidaire



Du 1^{er} au 8 décembre,

▶ **FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU



**Donnez-nous
 une majorité pour
 vous défendre
 individuellement
 et collectivement**



ÉDITO

**SERVICE PUBLIC
 ET JUSTICE
 SOCIALE**

La FSU, depuis sa création, **lutte contre les politiques libérales**, génératrices de régressions sociales, de précarité et d'injustices. Durant le quinquennat Macron, les attaques se sont accélérées contre les agent-es et leurs métiers.

La FSU est engagée pour **défendre et renforcer le service public d'éducation**, pour la réussite de tou-ttes les élèves face à l'accentuation des inégalités sociales rendant impérative la **démocratisation** du système éducatif.

La FSU est l'organisation syndicale **majoritaire** à l'éducation nationale. Une force considérable pour continuer à défendre les personnels mais aussi pour obtenir une meilleure reconnaissance et une amélioration des **conditions de travail**, pour défendre et renforcer le **statut** de tou-ttes les fonctionnaires et agent-es.

École, métier, salaire, retraite, mais aussi égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, contre l'extrême droite et pour la justice sociale et climatique : la FSU défend un **véritable projet de transformation de l'école et de la société**. Voter pour la FSU, c'est appuyer ces transformations absolument nécessaires !

Comités sociaux d'administration (CSA) dans l'académie

Pourquoi voter et faire élire vos délégué-es du personnel ?

Le modèle social français prévoit - dans la Fonction publique - que les décisions importantes prises par les directions académiques soient soumises à l'avis de délégué-es du personnel (représentant alors leurs collègues car désigné-es à l'issue d'élections professionnelles) dans des comités dits sociaux d'administration (CSA).

Ces CSA sont installés auprès des recteurs-trices d'académie ou de région et directeurs-trices départementaux (DASEN).

Ces CSA, académiques ou départementaux, voient leurs attributions fixées par **l'article 48 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020**. Ils sont consultés sur les projets de textes relatifs **au fonctionnement**

et à l'organisation des services, les projets de **lignes directrices en matière de promotion ou de mutation**, en matière d'**égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes, le **plan académique de formation** destiné aux personnels, les projets de **restructuration** importants modifiant les conditions de travail, de santé et de sécurité.

Ils sont le lieu également où les directions informent les délégué-es du personnel de la **répartition des moyens en emplois** (enseignants et hors enseignants) nécessaires au fonctionnement de nos écoles, collèges, lycées et services.

Il est donc décisif d'y être bien représenté-es !

Personnels enseignant-es et hors enseignant-es, **faites le choix d'élire des délégué-es FSU !**

Des CHSCT aux FS-SSCT

Dès 2009, les membres de la FSU de l'académie défendaient les conditions de travail des personnels en CHS.

Pendant 10 ans, la FSU a tenu la responsabilité des 4 secrétariats des CHSCT de notre académie et impulsé les travaux, visites et enquêtes menés au sein de ces instances. Avec la disparition des CHSCT en décembre prochain et l'apparition des FS-SSCT, la FSU continuera à mener à bien les revendications en matière de **sécurité, santé et conditions de travail**, ceci dans l'intérêt de tous les personnels : enseignant-es, hors enseignant-es, titulaires et non titulaires.

La FSU défend **les garenties collectives** et met également à l'ordre du

jour des situations particulières. Elle exerce autant que de besoin son **droit d'alerte** auprès du rectorat ou des DSDEN.

La moitié des membres de cette nouvelle instance est issue des CSA alors VOTONS FSU pour une présence encore plus importante de la FSU en FS-SSCT !



TÉMOIGNAGES DE COLLÈGUES

« Grâce à vos interventions auprès du ministère, le recours de ma mutation INTER académique a été accepté. Aussi, je tiens sincèrement à vous remercier pour votre fort engagement et la qualité du travail fourni au service de vos collègues. Je vous encourage à poursuivre vos actions car votre existence nous est indispensable. »

Farid, professeur de Physique-Chimie

« J'ai été informée par la FSU d'un projet de fermeture de classe dans mon école. Les parents, les élu-e-s se sont mobilisé-e-s et la FSU a argumenté en instance avec l'IA et ses services : notre classe a pu être sauvée ! »

Marie, professeur des écoles.

« Secrétaire adjointe du CHSCTSD au nom de la FSU 80, j'ai malheureusement pu pointer lors de cette instance de nombreuses situations de souffrance au travail ... qui se multiplient depuis plusieurs années. Mais grâce à l'action syndicale de la FSU, elles ont pour certaines d'entre elles pu être résolues. Constaté un mieux-être au travail de mes pairs est une réelle satisfaction, même si nous ne ménages pas nos efforts pour être entendu-es ! »

Pauline, professeur des écoles.

« Secrétaire administrative en DSDEN, j'ai sollicité l'intervention d'un délégué du personnel FSU pour faire valoir mon droit au télétravail. Ma hiérarchie s'opposait à ma demande qui portait sur deux journées par semaine. L'intervention du délégué FSU auprès de la direction académique a débloqué la situation, compte tenu des interventions en CHSCTA et lors de l'élaboration de la charte consacrée au télétravail dans l'académie »

Hélène, secrétaire administrative.

CAPN / CAPA / CAPD : Faisons rétablir nos droits !

La FSU est à l'offensive pour défendre les droits des personnels et de leurs représentant-es !

La loi du 6 août 2019 et les textes réglementaires d'application qui ont suivi ont gravement amputé les droits des personnels (dans la Fonction publique) en privant leurs représentant-es élu-es dans les commissions administratives paritaires (CAP) d'être consulté-es sur les projets des directions en matière de promotions ou de mutations.

Ainsi, **les personnels ne peuvent plus être représenté-es par leurs délégué-es lors des réunions durant lesquelles sont prises les décisions qui les concernent** : difficile donc de faire valoir leur situation au-delà de l'échange avec le service de gestion du personnel... De plus, iels n'ont plus accès – par l'intermédiaire de leurs délégué-es – aux informations qui leur permettraient d'apprécier globalement la gestion des promotions ou des mutations et qui permettraient l'équité et la transparence.

Les directions académiques décident désormais seules, sans réunions de CAP, sans témoins et sans garantie du respect des règles collectives affichées. **Cette situation est inacceptable !** La FSU ne s'y résigne pas et revendique le rétablissement des compétences perdues des CAP et **le retour d'un droit fondamental pour les personnels : celui d'être représenté-es par les délégué-es de leur choix** au moment où les décisions des directions concernant leur carrière sont prises !

Abrogation des mesures qui privent nos CAP de leurs compétences en matière de promotion ou de mutation.

Votez pour le rétablissement des compétences des CAP, faites rétablir vos droits, votez FSU !

**De l'entrée
 dans le métier
 à la retraite,
 la FSU vous
 accompagne**



Liste CSA



/ 1 Aurélie DELLOUE BERGERON
 Professeure des écoles
 Ecole primaire publique
 Les Hirondelles LA
 NEUVILLE-ROY (60)
 SNUIPP - FSU



/ 2 Laurence SERGEANT
 Conseillère principale
 d'éducation
 LPO du Lycée Léonard
 de Vinci SOISSONS (02)
 SNES - FSU



/ 3 Philippe LALOUETTE
 Secrétaire administratif
 Lycée Edouard Gand
 AMIENS (80)
 SNASUB - FSU



/ 4 Hélène ALLANIC
 Professeur des écoles
 Ecole Publique
 ALAINCOURT (02)
 SNUIPP - FSU



/ 5 Manuela DE OLIVEIRA
 Professeure de Lettres
 Modernes
 Collège Jules Verne
 RIVERY (80)
 SNES - FSU



/ 6 Nicolas GORALCZYK
 Professeur d'EPS
 LP Condorcet SAINT
 QUENTIN (02)
 SNEP - FSU



/ 7 Fabien MELANIE
 Professeur de Lycée
 Professionnel de Lettres-
 histoire - LP Julie Daubié
 LAON (02)
 SNUEP - FSU



/ 8 Rémi NUCIBELLA
 Professeur des écoles
 Ecole Camille Claudel
 AMIENS (80)
 SNUIPP - FSU



/ 9 Sylvain LE ROUX
 Professeur de Lettres
 Modernes
 Lycée François Truffaut
 BEAUVAIS (60)
 SNES - FSU



/ 10 Dorothée QUERTAINMONT
 Assistante sociale
 DSDEN de l'Aisne LAON
 (02)
 SNUAS - FSU



/ 11 Haydée LEBLANC
 Professeure des écoles
 Ecole élémentaire Alain
 Détré ABBEVILLE (80)
 SNUIPP - FSU



/ 12 Elodie ROY
 Secrétaire administrative
 Lycée Pierre de la Ramée
 SAINT QUENTIN (02)
 SNASUB - FSU



/ 13 Virginie KIEFER
 Infirmière scolaire
 LP Romain Rolland
 AMIENS (80)
 SNICS - FSU



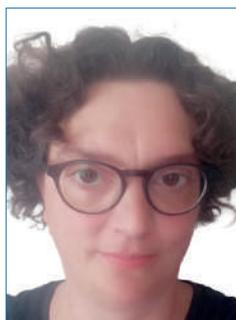
/ 14 Pamela SVETOJEVIC
 Professeur d'EPS
 Collège Edouard Lucas
 AMIENS (80)
 SNEP - FSU



/ 15 Guillaume GRESSIER
 Professeur des écoles
 Ecole élémentaire
 Lanfranchi BEAUVAIS (60)
 SNUIPP - FSU



/ 16 Sylvie CROZE
 Professeure de Lycée
 Professionnel
 de Maths-Physiques
 Lycée J. de la Fontaine
 CHATEAU-THIERRY (02)
 SNUEP - FSU



/ 17 Bénédicte VIGUIER
 Professeure
 documentaliste
 Collège Pierre Mendès
 France MERU (60)
 SNES - FSU



/ 18 Sandrine CIRIER
 Adjointe administrative
 DSDEN de l'Oise
 BEAUVAIS (60)
 SNASUB - FSU



/ 19 Anne KOEKENBIER
 Professeure certifiée
 d'Anglais
 Collège Georges Sand
 BEAUVAIS (60)
 SNES - FSU



/ 20 Fleur BOUCHEZ
 Professeure des écoles
 Ecole Erneste Lavisse
 SAINT-QUENTIN (02)
 SNUIPP - FSU



En 2018, vous aviez élu des représentant-es du SNASUB-FSU pour vous représenter et vous défendre... Ce que nous avons tenté de faire au mieux !

Mise en place de la région académique

Lille-Amiens...

Fer de lance de la lutte contre la fusion des académies, le SNASUB-FSU a poursuivi son action lors de la mise en place de la région académique et son cortège de réorganisation des services. Tout en continuant de contester le bien-fondé de ces réorganisations, nous sommes intervenus régulièrement pour que l'académie d'Amiens conserve expertises et centres de décision.

Nous avons porté la voix des collègues dont les conditions de travail s'étaient fortement dégradées dans ce contexte.

Santé et conditions de travail

durant la crise sanitaire...

Situation inédite par son impact sur nos vies au travail, la crise de la Covid-19 a nécessité, dans des conditions inédites, d'accompagner syndicalement les collègues en difficulté vis-à-vis des directions des services ou des établissements scolaires. Le SNASUB-FSU a pris plus que sa part dans les nombreux CHSCT qui ont jalonné ces deux années : fourniture de masques, de gel hydro alcoolique, de plexiglas, accompagnement des collègues en ASA ou en télétravail contraint, **nos interventions ont été fort nombreuses...**

Renégociation des grilles IFSE

pour les administratifs comme pour les ITRF...

Rendue nécessaire par la création de la région académique, la refonte des grilles indemnitaires a permis au SNASUB-FSU (d'Amiens et de Lille) de faire entendre ses propositions : IFSE identique en services ou en EPLE, au sein des services de région académique dans nos deux académies, égalité logés/non logés, harmonisation entre la filière administrative et la filière ITRF...

Nous continuerons de porter ce sujet : la revalorisation des indemnités pour tous ainsi qu'**un plan de convergence intra ministériel entre les personnels administratifs et ITRF** des centres informatiques comme des services hors CI ou des labos d'EPLE.

Mise en œuvre des grilles salariales

pour les ANT...

Force de proposition lors des négociations avec la direction académique, le SNASUB-FSU a défendu et obtenu une grille de rémunération indemnitaire calquée sur celles des titulaires. Dénonçant les premières propositions très insuffisantes de la direction, notre intervention ultime auprès du recteur nous a permis d'aboutir. A travail égal, salaire égal. **Ne reste plus qu'à gagner la prime mensuelle ; pour celle de fin d'année, c'est déjà fait !**

Charte du télétravail en services et EPLE...

Devenu une modalité de travail à par entière depuis la crise sanitaire, le télétravail est entré dans la vie de nombreux collègues de nos filières. Le SNASUB-FSU a participé activement à la rédaction de la charte académique avec la volonté de lever les obstacles à sa mise en œuvre et de l'ouvrir à tout collègue volontaire, quel que soit son lieu d'exercice. Nous sommes intervenus à maintes reprises pour que cette possibilité soit respectée dans les faits et continuerons à le faire. **Depuis le 1^{er} septembre 2022, la charte peut s'appliquer aux personnels des EPLE.**

Et toujours un accompagnement

de proximité

Le SNASUB-FSU s'attache depuis toujours à recevoir les collègues qui en expriment le besoin pour un conseil, un soutien ou une difficulté. Durant la crise sanitaire, cet accompagnement s'est adapté aux conditions sanitaires (téléphone et courriels). Et même si les CAPA ont perdu leurs compétences en matière de mutations et de promotions, nos conseils sont les bienvenus car nous avons conservé notre expertise de délégué-es du personnel sur ces sujets. En cette rentrée 2022, nous reprenons nos permanences de proximité dans les trois départements de notre académie. **Ne restez pas isolé-e, rejoignez notre réseau de solidarité.**

EN DÉCEMBRE 2022, FAITES LE BON CHOIX, MAINTENEZ-NOUS VOTRE CONFIANCE ! VOTEZ ET FAITES VOTER FSU ET SNASUB-FSU !

VOS ÉLUS SNASUB-FSU EN CTA ET CAPA ET VOS REPRÉSENTANTS EN CTSA, CHSCT, CCP ET CAAS

URGENCE POUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

CE QUE NOUS VOULONS N'EST PAS UNE FICTION



REMUNERATIONS - PENSIONS :

Rattraper le décrochage installé depuis trente ans qui représente une perte de 44% du pouvoir de vivre. Revaloriser immédiatement et fortement les traitements et les pensions.

Éducation :
 augmentation
 des salaires
 pour TOUS
 les personnels !

MOYENS :

La France consacre entre 30 et 40% de moins au budget de l'éducation que les pays les plus avancés de l'OCDE. Il faut un plan d'urgence pour donner les moyens aux services publics de fonctionner correctement.

en 5 ans
-7490
 enseignants
 collèges / lycées



METIERS :

> **À l'école primaire**, respecter la liberté pédagogique, maintenir le travail d'équipe sans hiérarchie. Recruter pour réduire les effectifs de toutes les classes et renforcer les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté scolaire ou en situation de handicap.

> **Dans les collèges et les lycées**, baisse des effectifs dans les classes avec un plan de recrutement pluriannuel de personnels. Remise à plat de la réforme du bac et du lycée, abrogation de Parcoursup.

> **La transformation de la voie professionnelle** a profondément dégradé les conditions de travail des

enseignant-es et d'étude des élèves. Face à la concurrence de l'apprentissage, la FSU réaffirme que l'enseignement professionnel doit rester sous la seule tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

> **Permettre le libre accès à l'enseignement supérieur**, en finir avec la sélection et rendre le droit à la poursuite d'étude effectif. Programmer un recrutement pluriannuel massif de titulaires.

> **AESH** : recruter, revaloriser et former des personnels fonctionnaires de catégorie B pour accompagner les élèves en situation de handicap dans des classes allégées en effectifs.

STATUTS :

Défendre nos statuts et ouvrir de nouveaux droits, c'est préserver l'indépendance des fonctionnaires et garantir l'égalité d'accès au service public pour tous·tes les citoyen·nes, sur tous les territoires.



> Personnels administratifs et techniques...

Pas décole sans nous !

ces personnels sont engagé·es au quotidien au cœur du système éducatif car leurs métiers et missions concourent à organiser et permettre l'acte d'enseignement.

Leurs missions doivent rester au cœur du fonctionnement de nos services et établissements. La FSU dit NON à l'article 145 de la loi 3DS qui prévoit une autorité fonctionnelle des collectivités territoriales sur les adjoint·es gestionnaires de nos EPLE.

> Avoir une éducation physique et un sport scolaire

qui permettent à tou·tes les élèves de pratiquer dans de bonnes conditions :



des professeur·es en nombre suffisant, des installations de qualité et des horaires augmentés.

> Recruter des personnels infirmier·es, médecins scolaires, psychologues et d'assistance sociale.

Leur nombre est insuffisant pour réaliser le travail d'écoute et d'accompagnement des élèves.

> Se doter d'un service réel de médecine du travail

en recrutant des professionnel·les qualifié·es.

> Mieux payer les non titulaires,

les former, les accompagner et les titulariser.

Dans l'académie d'Amiens, la FSU s'investit et se mobilise pour :

Le respect des droits (carrière, mobilité...) · L'égalité professionnelle · Le maintien de l'académie d'Amiens, contre toute fusion d'académie

La FSU lutte aussi contre :

Les violences sexistes et sexuelles · les discriminations · l'extrême droite et ses idées · les inégalités sociales · la crise climatique et environnementale.

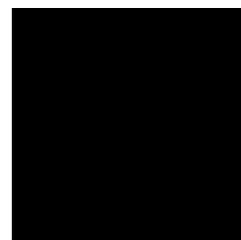
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES MODE D'EMPLOI

Vote en ligne, uniquement !

1^{er} > 8
DEC DEC
2022



Vous trouverez
la procédure
de vote en ligne
en scannant
ce QR CODE



Pour toute-s :

CSAA



Toutes catégories :
Titulaires,
Non titulaires,
Stagiaires



CSAM



2^d degré titulaires :

CAPA



Enseignant-es,
CPE, PsyEN,
Infirmières,
Assistants
sociales



CAPN



1^{er} degré titulaires :

Professeurs
des écoles,
Directeur-ices
SEGPA et Spé

CAPD



DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE



Filière administrative titulaires :

Personnels
administratifs

CAPA



ITRF

Catégories A, B :

CAPN



Catégorie C :

CAPA



Pour tout.es les non-titulaires :

CCP

